

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 1 (1909)  
**Heft:** 5

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

## SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement: 3 fr. par an

### SOMMAIRE:

|                                                                      | Page |                                                                  | Page |
|----------------------------------------------------------------------|------|------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Les syndicats et la protection des travailleurs à domicile . . .  | 57   | c) Fédération des syndicats des ouvriers horlogers . . . . .     | 63   |
| 2. L'activité de la Société suisse des arts et métiers en 1908 . . . | 58   | 6. Mouvement syndical international                              |      |
| 3. Les sociétés par actions en Suisse . . . . .                      | 60   | a) Sixième conférence internationale des secrétaires des centres |      |
| 4. Mouvement des paysans . . . . .                                   | 61   | nationaux des syndicats . . . . .                                | 64   |
| 5. Congrès des fédérations syndicales                                |      | b) Grèves et lock-outs en Allemagne en 1908 . . . . .            | 65   |
| a) La Fédération des typographes de la Suisse romande . . . .        | 62   | c) La grève de Suède . . . . .                                   | 66   |
| b) Cheminots . . . . .                                               | 63   | 7. L'action directe . . . . .                                    | 66   |

## Les syndicats et la protection des travailleurs à domicile.

Dans le dernier numéro de la *Revue*, nous avons donné un aperçu de la situation des travailleurs à domicile en Suisse.

L'exposition du travail à domicile qui vient d'être transférée à Bâle a confirmé de nouveau les tristes faits signalés.

L'exposition à Berlin en 1906 et celle d'Amsterdam qui a lieu à présent, ainsi que toutes les enquêtes faites sur le sort des travailleurs à domicile en Allemagne, en Belgique, en France et en Autriche, tous nous présentent le même tableau de misères, de privations et de désespoir d'un nombre considérable d'êtres humains. Partout nous pouvons constater que les prolétaires, livrés sans protection ni force de résistance à l'exploitation capitaliste, sont condamnés à végéter tristement et à subir sans cesse les tourments de la misère des soucis et du chagrin, malgré qu'ils sacrifient leur santé et leurs forces à l'œuvre de la production.

Il est certain que si nous faisons le tour du monde ou si nous recommençons à faire des enquêtes, dans 10 ans, ce serait encore la même situation que nous aurions à constater, si personne ne vient en aide aux travailleurs à domicile. Trop jeunes, trop peu qualifiés, ou trop âgés pour imposer le respect à leurs exploiters, trop disséminés et trop peu instruits pour mettre en pratique eux-mêmes l'idée d'organisation syndicale, n'étant pas directement attachés aux établissements ou entreprises industrielles, les travailleurs à domicile ne peuvent ni se protéger eux-mêmes, ni jouir de la protection ouvrière légale sans autre.

Ainsi déjà le seul sentiment humain qui inspire tous ceux qui poursuivent sincèrement un idéal social, nous commande de nous intéresser au sort de ces malheureux.

Le fait que les travailleurs à domicile livrés à leurs propres forces sont absolument incapables d'opposer une résistance sérieuse à l'exploitation épouvantable dont ils sont victimes, et le fait que jusqu'à présent personne n'a réussi à leur venir en aide avec succès, nous semblent indiquer que le moment est venu où l'organisation syndicale ouvrière doit prendre en main la défense des travailleurs à domicile. Aurons-nous plus de chance que tous les philanthropes ou hommes généreux qui, à maintes reprises, ont fait de beaux efforts pour combattre les effets les plus graves de l'exploitation de l'homme par l'homme? Qui sait — . . . . Ce qui est certain, c'est que nos intérêts matériels autant que nos tendances idéales nous engagent à faire de sérieux efforts dans cette direction.

### Concurrence de la main-d'œuvre.

On a raison de redouter et de lutter contre les kroumirs, qui au moment d'une grève, nous tirent dans le dos, qui parfois nous empêchent de réaliser une amélioration urgente des conditions de travail, ou qui se rendent complices du patronat pour nous faire perdre les positions acquises ou pour empêcher l'organisation syndicale à se développer.

On a non moins raison à redouter la concurrence de la machine, qui dans certaines industries a fait ravage en rendant superflu un grand nombre d'ouvriers.

Mais en examinant la question à fond, nous trouvons que pour l'avenir les kroumirs et les machines ne sont pas aussi retoutables que les centaines de mille de travailleurs à domicile qui pendant toute l'année bûchent jour et nuit pour des salaires dérisoires.

Les kroumirs qui par ignorance ou par méchanceté nous nuisent, ne joueraient plus qu'un rôle secondaire dès que nos organisations syndicales se seraient assez développées pour englober la majeure partie des travailleurs d'une industrie, pour étendre leur propagande aux localités de campagne les plus reculées et dès qu'elles réunissent la force pour établir